

Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 035-263502221-20230331-DEL2023_16-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 16

Séance du 30 mars 2023

Objet

Budget de l'EHPAD Les Charmilles

Affectation des résultats de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022

Nombre des membres du Conseil

En exercice	11
Remplacements	2
en cours	
Présents	8
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

<u>Membres présents</u>: Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Salitra, Motte-Tchernia et Monsieur Lemonnier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Denigot qui donne pourvoir à Madame Lanson Madame Gautier qui donne pouvoir à Monsieur Lemonnier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Brégain

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 035-263502221-20230331-DEL2023_16-DE

BUDGET DE L'EHPAD LES CHARMILLES

AFFECTATION DES RÉSULTAT DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022

L'État des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 est clôturé par un excédent de fonctionnement de 234 299,23 €.

Le CPOM signé est actif depuis le 1^{er} janvier 2022. Le résultat de l'ERRD 2022 englobe les 3 sections et les réserves de compensation des déficits d'exploitation seront regroupées en une seule section.

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

PROPOSE d'affecter comme suit les résultats (au budget 2023) :

10682 - Excédents affectés à l'investissement + 150 000,00 €

10686 - Réserve de compensation + 84 299,23 €

Pour extrait conforme, Le Président

Pascal Duchêne

